

LA TESTE-DE-BUCH

Forêt usagère : le bras de fer

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a sur son bureau un plan de gestion simple déposé par un propriétaire. Ses services l'incitent à le signer pendant que localement, les élus et les usagers sont vent debout

David Patsouris
d.patsouris@sudouest.fr

Vendredi 4 juin au soir, sous la pluie, plusieurs centaines de personnes se sont réunies à l'appel de plusieurs associations pour défendre la forêt usagère de La Teste-de-Buch et les droits d'usage hérités du Moyen-Âge. Ce rassemblement était un avertissement : samedi 12 juin, à 10 h 30, les mêmes appellent à manifester devant la sous-préfecture d'Arcachon. Et une pétition en ligne a déjà plus de 26 000 signatures.

Vendredi, les manifestants demandaient à Barbara Pompili, la ministre ex-EE-IV de la Transition écologique, de ne pas signer le plan de gestion simple déposé par le propriétaire de 40 hectares en forêt usagère. Une procédure qui, si elle était validée par l'État, l'autoriserait à procéder à des coupes d'arbres. Seulement voilà, ces coupes iraient à l'encontre de textes, les bailliettes et transactions, qui régissent cette forêt depuis le XV^e siècle.

« Le plan va être signé »

Les propriétaires ne le sont que du terrain et de la sève des pins, mais pas des arbres. Ces der-

niers sont un bien commun qui appartient aux usagers des villes de La Teste, Gujan-Mestras, Arcachon et le Cap Ferret. Et ils peuvent les couper pour se chauffer ou pour la construction sans que le propriétaire de la parcelle ait son mot à dire.

Thibaud Lemaire, le propriétaire en question, justifie ce plan par l'état déplorable de la forêt dans sa parcelle : « C'est le garant qui assure que la forêt demeure en bonne santé, expliquait-il à Sud Ouest en mars dernier. Dans la loi française, il n'y a pas d'exception testerine ! La Dreaf et la CDNPS présidée par la

« Dans la loi française, il n'y a pas d'exception testerine ! »

sous-préfète d'Arcachon ont émis un avis favorable. Le plan va être signé par la ministre de l'écologie. »

Pour le moment, les choses sont mal embarquées pour les usagers. Samedi, Sophie Panoacle, députée LREM du bassin d'Arcachon, a rendu public le courrier adressé le 28 mai à la ministre. Elle lui rappelle que ce



Une foule importante s'est rassemblée vendredi 4 juin pour la défense de la forêt usagère. D.P.

plan de gestion simple est « perçu comme une provocation visant à remettre en question les us et coutumes ».

Une réunion au ministère ?

Elle conclut ainsi : « A ce jour, il semble que vos services vous encouragent à signer ce plan de gestion simple. Sachant votre engagement pour la protection de la biodiversité et le respect des règles de droit locales, je vous renouvelle ma demande

de ne pas signer ce document. Je vous en remercie par avance. »

La députée explique aussi qu'elle l'a également sollicitée afin de réunir, à son ministère, les maires d'Arcachon, de la Teste-de-Buch, de Gujan-Mestras et de Lège-Cap-Ferret.

Vendredi soir, Patrick Davet, maire LR de La Teste-de-Buch (et candidat aux élections départementales) s'est adressé aux manifestants pour les assurer de

son soutien : « Il n'y a pas de négociation sur les droits d'usage. Ce qui se passe est grave. Je l'ai dit au propriétaire. Contrairement à ce qu'il dit, il ne veut pas entretenir sa parcelle mais faire du commerce. Accepter ce plan ouvrira la voie à d'autres coupes. » Lui et la maire divers droite de Gujan-Mestras, Marie-Hélène des Esgaux, ont préparé une motion pour demander à la ministre de ne pas signer ce plan de gestion.




DERNIER MOIS AVANT BAISSÉ
DU BONUS ÉCOLOGIQUE

PREPAREZ VOS VACANCES

VÉHICULES DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT

REPRISES EXCEPTIONNELLES

PORTES OUVERTES 12 & 13 JUIN

NOUVEAU

3008

HYBRIDE

JUSQU'À

5 000 €⁽¹⁾

D'AIDES À LA

REPRISE

NOUVEAU

5008

JUSQU'À

2 000 €⁽²⁾

D'AIDES À LA

REPRISE

PEUGEOT LA TESTE-DE-BUCH
940 Bd de l'Industrie
3320 La Teste-de-Buch - 005 57 52 56 70
peugeot-lateste.fr

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommation mixte WLTP (l/100 km) : de 1,2 à 1,4 ; Emissions de CO₂ WLTP (g/km) : de 29 à 32.

(1) Soit une reprise jusqu'à 5 000 € de votre véhicule éligible à la prime à la conversion. Offre non cumulable avec l'estimation indicative de votre véhicule effectuée sur le site Reprise par Peugeot. Offre réservée aux particuliers, incluant la prime à la conversion en vigueur selon éligibilité, valable du 01/06/2021 au 30/06/2021 pour toute commande d'un Nouveau 3008 Hybride Rechargeable neuf, passée avant le 30/06/2021 et livrée avant le 31/08/2021 dans le réseau PEUGEOT participant. Offre non valable pour les véhicules au prix Peugeot Webstore et les véhicules sur le site store.peugeot.fr. DAYS = JOURS. Automobiles PEUGEOT 552 144 503 RCS Versailles

(2) Voir conditions en concessions.